

### **Objet :**

Après avoir visité les installations du club EdenKids et pris connaissance des prestations proposées, le parent déclare souscrire un abonnement nominatif et non cessible avec le club EdenKids pour son enfant, l'autorisant à accéder à la prestation selon un prix et des modalités financières fixées. En cas de non-utilisation de ce droit pour une cause dépendant de sa volonté, il ne pourra prétendre à une quelconque prorogation, ni à un quelconque remboursement, ni à une interruption des mensualités.

### **Durée de l'abonnement :**

L'abonnement pour une activité est souscrit à durée illimitée avec versement d'un droit d'entrée. Cette durée illimitée doit s'entendre comme une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction.

Quelque soit l'abonnement souscrit, les enfants viennent sur leur cours régulier chaque semaine à raison d'un cours par semaine à l'exception des vacances scolaires de Noël et de la période entre fin juillet et fin août (4 semaines dont 2 semaines de fermeture).

### **Droits d'entrée :**

Il est souscrit pour tout abonnement illimité à une activité. Ce droit d'entrée est forfaitaire et sera encaissé dès la souscription de l'abonnement. Il permet aux parents de décider à tout moment d'arrêter l'abonnement de leur(s) enfant(s) moyennant un mois de préavis, de régler l'abonnement mensuellement sous la forme d'un prélèvement automatique, de conserver la place de leur enfant sur le cours réservé et d'avoir un droit de préférence sur les cours supérieurs en cas d'évolution, et de bénéficier de tous les services mis à disposition par EdenKids (services d'annulation/rattrapage via l'espace membres notamment).

En cas de souscription à une ou plusieurs activités en lieu et place ou en complément de l'activité déjà souscrite, le parent s'acquittera d'un ou plusieurs droits d'entrée correspondant. Cependant, un droit d'entrée souscrit pour une activité reste valable, même en cas de suspension de l'activité à laquelle il est rattaché, tant que l'enfant a toujours une activité en cours chez EdenKids. Il ne sera donc pas réclamé à nouveau si l'enfant reprend l'activité qu'il a suspendu s'il était toujours inscrit à une autre activité pendant cette période.

### **Conditions d'accès :**

Le personnel EdenKids peut, à tout moment, demander au parent de justifier son identité et celle de son enfant afin de l'autoriser à participer aux activités auxquelles il est inscrit. Le respect de cette règle permet, outre le fonctionnement du club, de surveiller les entrées en matière de sécurité. Notre désir est de vous accueillir dans un établissement le plus lumineux et le plus propre possible. S'il vous plaît, aidez nous à le faire en nettoyant derrière votre enfant si nécessaire.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du club EdenKids.

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit d'apporter de la nourriture dans les espaces d'activités et les boissons peuvent être consommées exclusivement dans l'espace d'accueil. Par ailleurs, nous vous prions de jeter les chewing gums avant d'entrer dans les espaces d'activité.

Pour les mêmes raisons, aucune chaussure n'est acceptée dans les espaces d'activité et les vestiaires, les enfants devant être pieds nus, sans exception dans les espaces gym et piscine. Ils pourront cependant garder leurs chaussettes dans la salle d'anglais.

Pensez à habiller votre enfant d'une façon appropriée pour son cours : vêtements de loisirs et confortables, pas de bijoux.

N'oubliez pas de nous prévenir si quelqu'un d'autre viendra rechercher votre enfant faute de quoi, nous ne pourrions pas laisser partir l'enfant. Nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

Pour garantir le bon déroulement des activités et dans le respect de toutes et tous, EdenKids se réserve le droit d'interdire l'accès aux activités à un enfant s'il venait à rejoindre sa séance avec plus de 10 minutes de retard afin de ne pas perturber la séance déjà démarrée.

Enfin, le parent reconnaît à la direction le droit d'exclure de l'établissement, par simple lettre motivée ou par email, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les enfants ou les autres parents, ou non conforme au règlement intérieur du club.

### **Paiement de l'abonnement :**

Le programme EdenKids s'étend sur une année complète et l'inscription peut se faire à n'importe quel moment de l'année sur l'une des formules d'abonnement que nous proposons. A réception du paiement et après vérification de la place disponible sur le cours de votre choix, nous garantissons la place de votre enfant à l'horaire choisi toutes les semaines pendant la durée de votre abonnement. Le prix de l'abonnement est payable par prélèvement automatique le 05 ou le 20 du mois de la façon suivante :

- Lorsque l'abonnement est souscrit la 1ère semaine du mois, le prélèvement est dû en entier pour le mois courant ;
- Lorsque l'abonnement est souscrit après la 1ère semaine du mois, le premier prélèvement sera effectué au prorata du nombre de semaines restantes sur le mois courant sur la base du jour auquel l'enfant est censé venir. Les prélèvements suivants seront effectués les mois suivants au montant fixé;

La direction du club EdenKids se réserve le droit d'augmenter le prix des abonnements le 1<sup>er</sup> mars ou bien le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Elle pourra augmenter le montant fixé avec information préalable à la clientèle par voie d'affichage à l'intérieur du club et par courriel au minimum 2 mois à l'avance.

### **Responsabilité Civile :**

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984.

Cette assurance a pour objet de garantir le club EdenKids contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels et immatériels... La responsabilité du club EdenKids ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation interdite d'appareils ou de l'accès interdit à des installations.

De son côté, le parent de l'enfant est invité à souscrire une police d'assurance, au titre de sa propre responsabilité civile, couvrant l'enfant de tous dommages qu'il pourrait causer à lui-même ou à des tiers, de son propre fait, dans l'enceinte du club.

### **Casiers et vestiaires :**

Il est rappelé expressément au parent que les casiers à vêtements et à chaussures ainsi que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique et que leur utilisation est sous la seule responsabilité du parent. En conséquence, le parent renonce à rechercher la responsabilité de la direction du club pour tous dommages qu'il pourrait subir de ce chef.

### **Préavis d'absence et règles de rattrapage des séances :**

Nous vous rappelons que la place de votre enfant est réservée sur le ou les cours sur lequel il est inscrit pendant toute la durée de la session en cours. Les séances doivent être annulées via la plate-forme Résamania accessible via l'espace membre sur le

[site internet d'EdenKids](#) OU [l'application mobile gratuite EdenKids](#) au minimum 15 heures avant la séance de l'enfant afin de pouvoir être rattrapées, et ce à raison de 11 par an, [les compteurs étant remis à zéro à la fin de chaque année \(fin juillet\)](#). Les absences signalées le jour même ou non signalées ne rentrent pas dans le cadre des rattrapages. Toutefois nous remercions les parents de nous informer de toute absence même tardivement. Les rattrapages peuvent se faire pendant la durée de la session où les cours ont été annulés. Par conséquent, quelque soit votre formule d'abonnement, tout cours annulé lors d'une session d'apprentissage ne pourra pas être rattrapé sur la session suivante.

### **Résiliation :**

- A l'initiative du club EdenKids

L'abonnement est résilié de plein droit par le club aux motifs suivants :

- › En cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces, etc...
- › En cas d'intervention d'un parent dans un cours en lieu et place de l'instructeur menant l'activité avec les enfants et au détriment de l'autorité dudit instructeur et de la pédagogie utilisée pour l'enseignement de nos activités.
- › En cas de défaut de paiement, le parent de l'enfant étant notifié par email et par téléphone de devoir régulariser la situation avant la prochaine venue de l'enfant à ses activités.

En cas de résiliation pour fraude, le club EdenKids pourra conserver à titre de clause pénale, les paiements de l'abonnement qui auraient pu être perçus d'avance, sans préjudice dans tous les cas, des poursuites qu'il pourrait décider d'intenter.

En cas de défaut de paiement, le parent devra rembourser les frais de gestion occasionnés par l'incident, tels qu'ils seront facturés par la banque, ainsi que tous les frais et honoraires que le club EdenKids pourra encourir dans le recouvrement des sommes dues, soit la somme forfaitaire de 15€ TTC.

Le club EdenKids se réserve le droit de refuser tout nouvel abonnement à un parent dont l'abonnement a été résilié pour fraude ou défaut de paiement.

- A l'initiative du parent moyennant un préavis de 1 mois par courrier simple ou par email. La résiliation par le parent ne donne pas droit au remboursement du droit d'entrée. Seul l'accusé réception du courrier ou de l'email de résiliation atteste de la prise en compte de l'arrêt d'abonnement et de la date fixée pour cet arrêt. En cas d'arrêt des activités en cours de mois, le dernier mois sera prélevé au prorata du nombre de séances effectuées.

### **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**

Le traitement informatique du dossier de l'enfant et du parent, dans le cadre du nouveau RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018, lui ouvre un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données du dossier, l'ensemble de ces données étant accessible via l'espace membre. En devenant membres, les parents acceptent d'être inscrits à la Newsletter par l'intermédiaire de laquelle ils seront tenus informés des actualités d'EdenKids et autorisent EdenKids à utiliser l'image de leur enfant sur tous supports permettant d'illustrer les activités proposées par EdenKids (internet, presse, ...).

Néanmoins, les parents peuvent s'y opposer sur simple demande écrite.

### **Observation des cours :**

Les parents et leurs invités sont toujours les bienvenus pour observer les cours à travers les baies vitrées à condition de rester dans l'espace d'accueil.

Depuis l'accueil, les parents accompagnant leur(s) enfant(s) peuvent observer les cours d'une manière silencieuse et prendre des photos après en avoir demandé l'autorisation à l'instructeur responsable de la séance.

Pour les séances de maternelles et primaires, seuls les instructeurs ont autorité sur la gestion du cours. Afin de garantir le bon déroulement de celui-ci, les parents sont priés de ne pas intervenir dans un cours pour diriger ou corriger leur enfant, et ce malgré la possibilité qu'ils ont de voir leur(s) enfant(s) évoluer au travers d'espaces vitrés.

Nous rappelons qu'une partie du programme de développement de l'enfant implique d'aider les enfants à apprendre à écouter nos instructeurs qualifiés et même à recevoir du réconfort de leur part. Nous pourrions être amenés à demander votre aide en cas de circonstances ou situations particulières.

### **Responsabilités :**

Nous faisons tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité des enfants pendant les séances et dans l'espace d'accueil. Les parents ou les accompagnateurs sont responsables de leur sécurité pendant les entrées ou les sorties du club EdenKids. En aucun cas EdenKids ne sera tenu responsable si un parent ne vient pas chercher son enfant à la fin de sa séance d'activité ou si un enfant échappe à la vigilance de ses parents dans l'espace d'accueil.

Dans le cas où un accident survient lors des activités et si cela venait à se produire sans que la direction du club ne parvienne à joindre le parent, le responsable légal ou l'accompagnant ou le contact d'urgence, le parent donne sa permission pour que le club prenne toute disposition afin de procurer des soins médicaux à l'enfant (médecin, SAMU etc...). En revanche, EdenKids décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la pratique de ses activités, les parents étant tenus avant l'inscription de vérifier avec leur médecin traitant l'aptitude de leur enfant à la pratique de ces activités en collectivité.

Enfin, nous ne sommes pas responsables des effets ou objets oubliés chez EdenKids.

### **La pédagogie EdenKids :**

Nous sommes déterminés à permettre aux enfants d'être eux-mêmes, comme ils sont, et de s'amuser pendant qu'ils apprennent. Nous ne leur demandons pas d'être les meilleurs mais qu'ils essaient de faire de leur mieux. Nous voulons que les enfants se sentent en sécurité, pendant qu'ils prennent des risques, pendant qu'ils font tout pour y arriver et pendant qu'ils font des erreurs. Notre philosophie est basée sur le traitement des enfants avec dignité et respect, en développant leur confiance en eux et leur amour propre tout en les aidant à grandir en tant qu'individus et cela chaque jour et pendant chaque séance.

### **Règlement intérieur :**

Le parent déclare, en signant sa carte d'inscription, avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et les conditions générales de vente (également affiché dans le club) qui contient notamment les règles de fonctionnement des abonnements, les règles de sécurité et d'hygiène, et y adhérer sans restriction, ni réserve.

N'hésitez pas à contacter le Directeur si vous avez des questions.